

Livret Parents

LA VILLE VOUS ACCOMPAGNE !



Année scolaire
2025 / 2026

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR NOS ÉCOLES

VILLE DE
LA POSSESSION.RE
Ensemble toujours mieux !



Édito du Maire

Chers parents,

La rentrée 2025-2026 marque le début d'une nouvelle année d'apprentissage pour vos enfants.

Ce livret a été conçu pour être un outil pratique, regroupant les informations essentielles pour l'année scolaire. Vous y trouverez toutes les modalités d'inscriptions à la restauration scolaire ou aux accueils de loisirs, ainsi que des détails sur la vie scolaire de vos enfants.

L'ensemble des services de la ville se tient à votre disposition pour vous informer tout au long de l'année.

Vanessa Miranville,
Maire de La Possession



Calendrier scolaire et périscolaire 2025/2026

Août

1 V
2 S
3 D
4 L
5 M
6 M
7 J
8 V
9 S
10 D
11 L
12 M
13 M
14 J
15 V
16 S
17 D
18 L
19 M
20 M
21 J
22 V
23 S
24 D
25 L
26 M
27 M
28 J
29 V
30 S
31 D

Septembre

1 L
2 M
3 M
4 J
5 V
6 S
7 D
8 L
9 M
10 M
11 J
12 V
13 S
14 D
15 L
16 M
17 M
18 J
19 V
20 S
21 D
22 L
23 M
24 M
25 J
26 V
27 S
28 D
29 L
30 M

Octobre

1 M
2 J
3 V
4 S
5 D
6 L
7 M
8 M
9 J
10 V
11 S
12 D
13 L
14 M
15 M
16 J
17 V
18 S
19 D
20 L
21 M
22 M
23 J
24 V
25 S
26 D
27 L
28 M
29 M
30 J
31 V

Novembre

1 S
2 D
3 L
4 M
5 M
6 J
7 V
8 S
9 D
10 L
11 M
12 M
13 J
14 V
15 S
16 D
17 L
18 M
19 M
20 J
21 V
22 S
23 D
24 L
25 M
26 M
27 J
28 V
29 S
30 D

Décembre

1 L
2 M
3 M
4 J
5 V
6 S
7 D
8 L
9 M
10 M
11 J
12 V
13 S
14 D
15 L
16 M
17 M
18 J
19 V
20 S
21 D
22 L
23 M
24 M
25 J
26 V
27 S
28 D
29 L
30 M
31 M

Janvier

1 J
2 V
3 S
4 D
5 L
6 M
7 M
8 J
9 V
10 S
11 D
12 L
13 M
14 M
15 J
16 V
17 S
18 D
19 L
20 M
21 M
22 J
23 V
24 S
25 D
26 L
27 M
28 M
29 J
30 V
31 S

Février

1 D
2 L
3 M
4 M
5 J
6 V
7 S
8 D
9 L
10 M
11 M
12 J
13 V
14 S
15 D
16 L
17 M
18 M
19 J
20 V
21 S
22 D
23 L
24 M
25 M
26 J
27 V
28 S

Mars

1 D
2 L
3 M
4 M
5 J
6 V
7 S
8 D
9 L
10 M
11 M
12 J
13 V
14 S
15 D
16 L
17 M
18 M
19 J
20 V
21 S
22 D
23 L
24 M
25 M
26 J
27 V
28 S
29 D
30 L
31 M

Avril

1 M
2 J
3 V
4 S
5 D
6 L
7 M
8 M
9 J
10 V
11 S
12 D
13 L
14 M
15 M
16 J
17 V
18 S
19 D
20 L
21 M
22 M
23 J
24 V
25 S
26 D
27 L
28 M
29 M
30 J

Mai

1 V
2 S
3 D
4 L
5 M
6 M
7 J
8 V
9 S
10 D
11 L
12 M
13 M
14 J
15 V
16 S
17 D
18 L
19 M
20 M
21 J
22 V
23 S
24 D
25 L
26 M
27 M
28 J
29 V
30 S
31 D

Juin

1 L
2 M
3 M
4 J
5 V
6 S
7 D
8 L
9 M
10 M
11 J
12 V
13 S
14 D
15 L
16 M
17 M
18 J
19 V
20 S
21 D
22 L
23 M
24 M
25 J
26 V
27 S
28 D
29 L
30 M

Juillet

1 M
2 J
3 V
4 S
5 D
6 L
7 M
8 M
9 J
10 V
11 S
12 D
13 L
14 M
15 M
16 J
17 V
18 S
19 D
20 L
21 M
22 M
23 J
24 V
25 S
26 D
27 L
28 M
29 M
30 J
31 V

* Sous réserve de modification

 Vacances scolaires  Jours fériés
 Accueil de loisirs
 Mercredi Jeunesse (MJ)

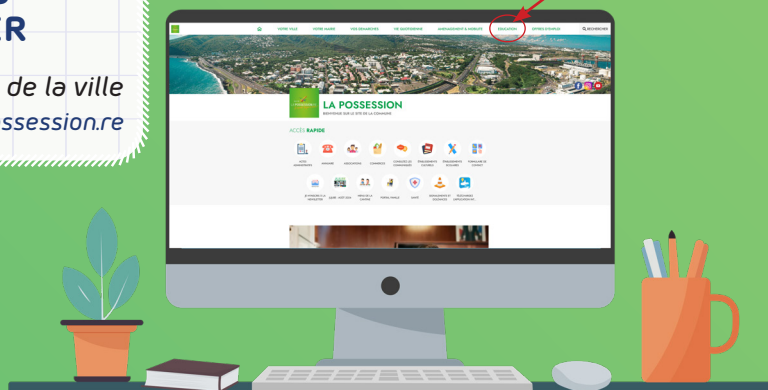
Le Portail Famille

Un portail famille est une plateforme en ligne conçue pour faciliter la communication et les interactions entre les membres d'une famille et la Caisse des écoles de La Possession avec laquelle ils sont en relation

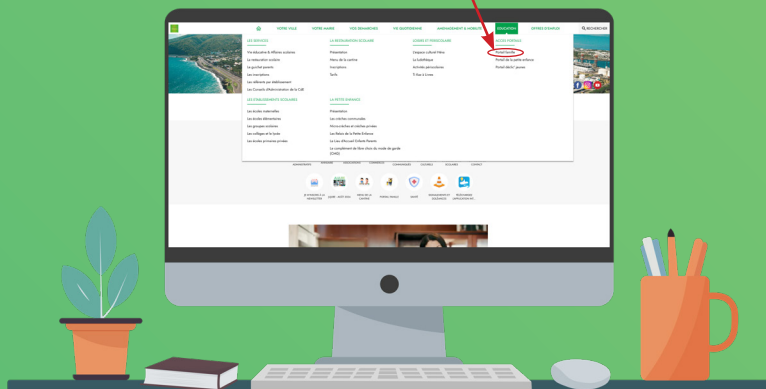
POUR VOUS CONNECTER

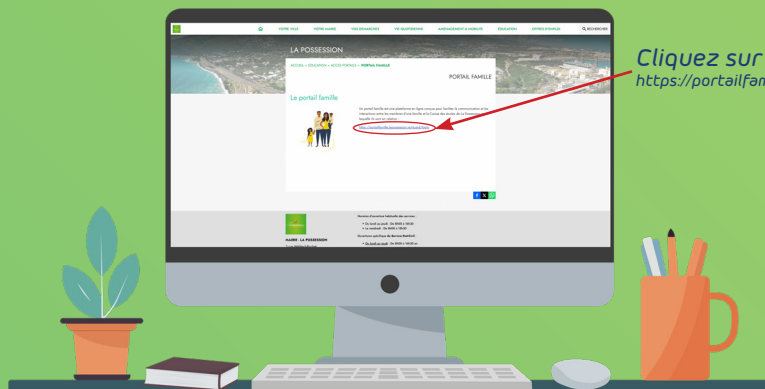
Allez sur le site de la ville
<https://www.lapossession.re>

Allez sur l'onglet ÉDUCATION



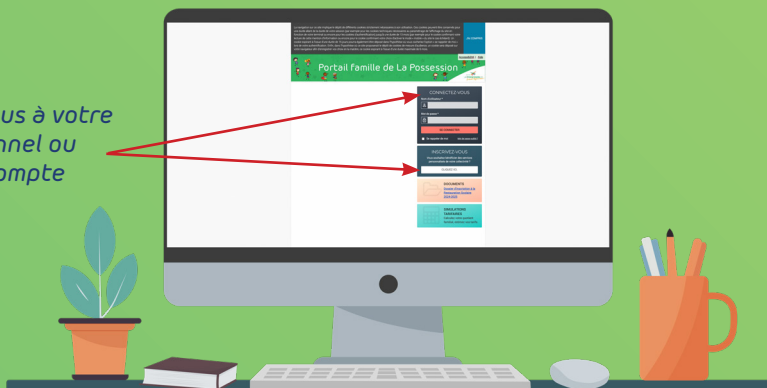
Cliquez sur Portail famille





Cliquez sur le lien
<https://portailfamille.lapossession.re/guard/login>

Connectez-vous à votre
 espace personnel ou
 créez votre compte



**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT SCANNER
 LE QR CODE POUR VOUS CONNECTER
 VIA VOTRE SMARTPHONE.**



**NOTEZ BIEN VOTRE MOT DE
 PASSE DANS UN ENDROIT SÛR
 POUR NE PAS L'OUBLIER !**





Planning

Pour les maternelles et les élémentaires

Matinée

Midi

Après-midi

Lundi

7h/8h
Périscolaire

7h50/8h
Accueil des
enfants hors
périscolaire

**8h/
11h30**
Cours

**11h30/
13h15**
Pause
méridienne

**13h05/
13h15**
Accueil des
enfants non
rationnaires

**13h15/
15h45**
Cours

**15h45/
17h30**
Périscolaire

Mardi

7h/8h
Périscolaire

7h50/8h
Accueil des
enfants hors
périscolaire

**8h/
11h30**
Cours

**11h30/
13h15**
Pause
méridienne

**13h05/
13h15**
Accueil des
enfants non
rationnaires

**13h15/
15h45**
Cours

**15h45/
17h30**
Périscolaire

Mercredi

Mercredi Jeunesse
*
7h30/17h30

Jeudi

7h/8h
Périscolaire

7h50/8h
Accueil des
enfants hors
périscolaire

**8h/
11h30**
Cours

**11h30/
13h15**
Pause
méridienne

**13h05/
13h15**
Accueil des
enfants non
rationnaires

**13h15/
15h45**
Cours

**15h45/
17h30**
Périscolaire

Vendredi

7h/8h
Périscolaire

7h50/8h
Accueil des
enfants hors
périscolaire

**8h/
11h30**
Cours

**11h30/
13h15**
Pause
méridienne

**13h05/
13h15**
Accueil des
enfants non
rationnaires

**13h15/
15h45**
Cours

**15h45/
17h30**
Périscolaire

Périscolaire = activités payantes

Retour des enfants inscrits à la cantine à 13h05

Retour des enfants non inscrits à la cantine à 13h05





Les interlocuteurs sur chaque temps

Temps	Activités	Interlocuteur	Encadrement	Payant
Périscolaire	Accueil du matin et du soir	Caisse des Écoles	Maternelle : 1 encadrant/ 10 enfants Elémentaire : 1 encadrant/ 14 enfants	Oui
Pause méridienne	Moment du repas Surveillance des enfants dans la cour ou en sieste (sous la responsabilité de La Ville)	Caisse des Écoles et Pôle Rayonnement Éducatif	1 encadrant/ 35 à 45 enfants	Oui
Mercredi jeunesse	Pratiques d'activités diverses/ sorties pédagogiques	Caisse des Écoles	Maternelle : 1 encadrant/ 10 enfants Elémentaire : 1 encadrant/ 14 enfants	Oui

Périscolaire = activités payantes

Le périscolaire commence dès la Petite Section

Caisse des Écoles - contact :
caissedesecoles@lapossession.re / 0262 22 02 50

Pôle Rayonnement Éducatif - contact concernant les écoles : vieeducative@lapossession.re / 0262 71 11 00



Pôle Rayonnement Éducatif

Le Pôle Rayonnement Éducatif est composé de 3 directions :
Le Guichet Parents, la Direction Restauration , Hygiène et Sécurité et les Affaires scolaires.

Guichet Parents

● Les missions

Direction Guichet parents

Guichet :

↘ *Inscriptions scolaires et restauration scolaire, demandes de dérogation*

↘ *Paiement de :*

- La restauration scolaire
- Des activités périscolaires (accueils périscolaires du matin et du soir, mercredis jeunesse, vacances scolaires)
- Des crèches

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h à 16h - Vendredi de 8h à 12h

guichetparents@lapossession.re

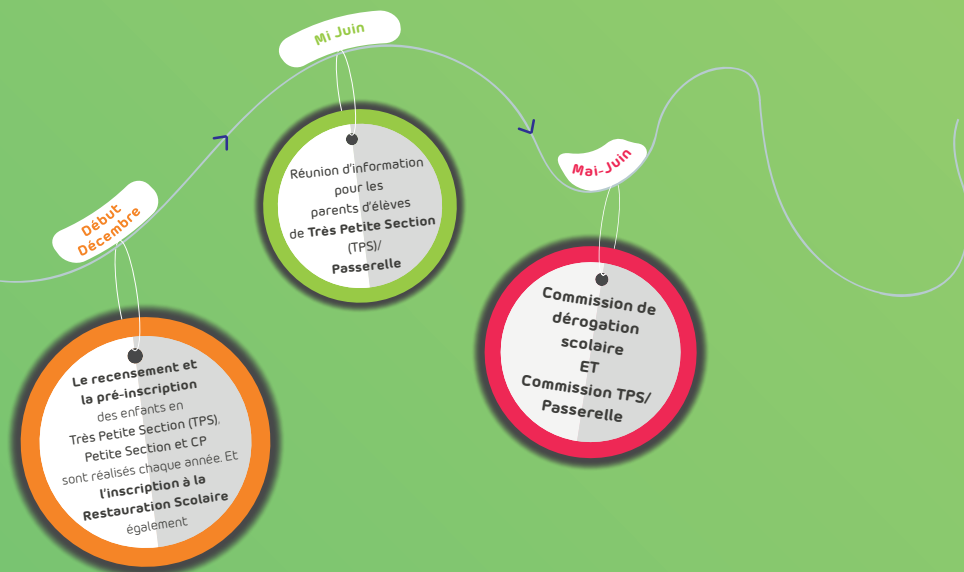


● Les étapes à retenir pour l'inscription à l'école et à la restauration

Pour une inscription scolaire les parents doivent se rendre au service **Guichet Parents** munis des pièces suivantes :

☐ Livret de famille (pièce précisant la filiation et tutelle)	☐ Justificatif de domicile (facture d'eau ou électricité datant de moins de 3 mois ou bail)	☐ Attestation de la CAF actualisée (le quotient familial) et dernier avis d'imposition des 2 parents	☐ Jugement du tribunal désignant le responsable légal de l'enfant en cas de séparation ou divorce des parents
☐ Une adresse mail et/ou téléphone			

* Les pièces à fournir ci-dessus sont valables également pour l'inscription à la restauration scolaire.



Les inscriptions à la cantine se font dès **DÉCEMBRE** en même temps que les inscriptions à l'école et doivent être renouvelées **CHAQUE ANNÉE**.

● La dérogation scolaire

Permet à un enfant d'être inscrit dans un autre établissement que celui normalement prévu par la carte scolaire. La demande de dérogation est arbitrée conjointement par la ville et l'Éducation Nationale lors de la commission de dérogation qui a lieu en mai. (Voir tableau ci-dessous pour les critères)

MOTIF DE LA DEMANDE DE LA DÉROGATION À LA CARTE SCOLAIRE

NIVEAU DE PRIORITÉ

- * ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP OU EN SITUATION SOCIALE TRÈS EXCEPTIONNELLE
- * ÉLÈVE NÉCESSITANT UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE À PROXIMITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ
- * RAISONS PÉDAGOGIQUES (SUR DEMANDE DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONNALE) OU ENFANT EN ULIS / ENFANT INSCRIT EN TRÈS PETITE SECTION (TPS OU CLASSE PASSERELLE)
- * ÉLÈVE SUSCEPTIBLE DE DEVENIR BOURSIER SUR CRITÈRES SOCIAUX

1

- * PARENTS ENSEIGNANTS OU PERSONNEL COMMUNAL SUR L'ÉCOLE
- * RAPPROCHEMENT DE FRATRIE: ÉLÈVE DONT UN FRÈRE OU UNE SOEUR SERA SCOLARISÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ À LA RENTRÉE 2025
- * PARENT CRÉATEUR D'ENTREPRISE SUR LA COMMUNE
- * ÉLÈVE DONT LE DOMICILE EST SITUÉ EN LIMITE DU SECTEUR ET PROCHE DE L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ.

2

- * HORAIRES ATYPIQUES DES PARENTS

3

- * FAMILLE OU CONNAISSANCE SUR LES SECTEURS POUR RÉCUPÉRER L'ENFANT

- * GARDE PAR LA NOUNOU

- * RAISONS PROFESSIONNELLES (TRAJET)

4

- * ENFANTS HORS COMMUNE

5

Le service carte scolaire affectera les enfants ne pouvant intégrer leur école de secteur, si celle-ci devait être en sursaturation, sur la seconde école de rattachement établie par la carte scolaire

➤ Moyens de paiement *pour tout type d'activité*

- **Prélèvement automatique** : un contrat à signer et un RIB
- **Paiement CB, au guichet ou en ligne sur le Portail Famille**
- **Paiement CB à distance** : composer le 0262 71 13 19
- **Paiement CB sans contact**
- **Chèque bancaire** : à l'ordre du « Régisseur carte jujube »
- **Virement bancaire** (RIB à récupérer au Guichet Parents)
- **Espèces**
- **Chèque Marmaille** (aide du Conseil Général) ou chèque CESU (Chèque Emploi Service Universel) : paiement spécifique pour les prestations accueil en crèche

➤ *Le paiement des factures de toutes les activités doit se faire avant le 10 du mois*

➤ *Votre facture*

- **Par mail** : Votre facture est générée **entre le 10 et le 15 de chaque mois**, et envoyée par courriel si la famille communique son adresse électronique. **Le guichet parents** peut vous accompagner pour vos démarches.



Restauration scolaire

Direction Restauration

- *Fonctionnement des restaurants scolaires et cuisines*
- *Gestion des moyens humains affectés aux restaurants et cuisines : Surveillants-Serveurs-Cuisiniers-Chauffeurs Magasaniers*
- *Suivi et contrôle des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire*
- *Gestion des PAI (Protocole d'accueil individualisé)*



Pour tout PAI, merci de prendre rendez-vous par email à restauration@lapossession.re



Les parents ont la possibilité de venir ponctuellement dans la cantine de l'école où leurs enfants sont scolarisés et inscrits à la restauration scolaire, afin de découvrir un temps de repas et évaluer le menu du jour.

>> Faire la demande au préalable par mail à vieeducative@lapossession.re

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Du lundi au jeudi de 8h à 16h

Le vendredi de 8h à 15h

LE FORMULAIRE DE PAI SE RÉCUPÈRE AVEC LE MÉDECIN ET/OU LA MÉDECINE SCOLAIRE,



● Les tarifications de la restauration scolaire

Type de prestation	Tranche Quotient Familial*	Code Tranche QF	Forfait mensuel 2025/2026 ⁽¹⁾⁽²⁾
Restauration (commune et ULIS hors commune) selon QF	QF1 (0-251)	QF 1	5,05 €
	QF2 (251,01-305)	QF 2	13,80 €
	QF3 (305,01-457,35)	QF 3	17,86 €
	QF4 (457,36-580)	QF 4	27,60 €
	QF5 (580,01-650)	QF 5	32,15 €
	QF6 (650,01-762,25)	QF 6	38,15 €
	QF7 (762,26-1000)	QF 7	45,45 €
	QF8 (1001- 1200)	QF 8	48,70 €
	QF9 (1200 et plus)	QF 9	52,18 €
	HORS QF (enfants hors commune)	HORS QF	64,93 €
	PAI (Panier Repas)	Sauf si tarif au QF plus faible	24,34 €

- (1) Cette tarification correspond à un forfait mensuel lissé sur 10 mois : une facture par mois sauf pour les mois de Janvier et Juillet.
La nouvelle tarification en vigueur a été votée lors du Conseil Municipal du 6 Juin 2022. Elle prend en compte l'évolution de l'inflation de l'année 2021.
Cette tarification sera révisée chaque année selon l'évolution de l'inflation, sur délibération du Conseil Municipal.
- (2) Hors dispositions COVID-19.
Cependant, si un enfant mange sans inscription : facturation aux responsables légaux au tarif occasionnel de 3,68 €/repas du QF1 au QF4 et de 5,26 €/repas à partir du QF5.
Il est autorisé au maximum la prise de 3 repas par mois au tarif occasionnel. Au-delà l'enfant sera inscrit automatiquement au forfait restauration.

Gagnez du temps !

Le Portail Famille

<http://portailfamille.ville-lapossession.fr>



Accédez via internet à
vosre espace personnel
> FACTURES, ACTUALITÉS, ASSISTANCE

Voir la dernière page pour plus d'infos

Focus pour la commission menus et ateliers menus :

- * 2 ateliers avec les parents sur la réglementation et les fréquences nutritionnelles.
- * Composition d'un plan alimentaire avec les parents sur 5 semaines et création de 1 à 2 semaines de menus par les parents.
- * Le diététicien s'occupe de mettre en commun et d'ajuster le travail des parents.
- * Une présentation et une validation du plan menus sur 5 semaines seront effectuées en avril par les parents en prenant en considération le travail des parents en collaboration avec le diététicien.
- * Retranscription en décembre lors d'une seconde commission menus avec présentation du vote des enfants afin de modifier les menus qui ont le moins de succès.
- * Tous les parents volontaires pourront s'inscrire aux ateliers menus, l'information sera passée via ENT One.

Le vote des enfants

À tour de rôle, chaque jour, différentes écoles mobilisent les enfants pour évaluer le menu du jour. Les résultats permettent d'ajuster les menus à venir.



Affaires scolaires

● Les différentes missions

La Direction Affaires Scolaires

- **Suivi et fonctionnement des écoles** (gestion des locaux, du mobilier scolaire et suivi des travaux)
- **Gestion des agents d'entretien des locaux ; agents techniques des écoles ; ATSEM**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 16h / Le mercredi de 8h à 15h

1. Les missions de l'ATSEM

L'accueil

- Préparation de la classe (ouverture, aération)
- Accueil des enfants
- Préparation du goûter (s'il y a lieu)
- Service et aide à la prise du goûter (lavage des mains avant et après)

La pause méridienne

- Accueil des enfants au restaurant
- Service aux enfants
- Surveillance de la sieste
- Réveil échelonné

Les activités scolaires

- Préparation et installation matérielles des supports pédagogiques (peinture, eau, modelage, découpage, ...)
- Possibilité d'animer et surveiller un atelier sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence
- Remise en ordre des lieux après activités (nettoyage/ rangement)
- Etre disponible pour soigner ou changer en cas de besoin

Après les activités et entretien de la classe

- Accueil des parents en présence de l'enseignant
- Nettoyage de la classe

2. Les agents technique et d'entretien

- Déploiement des agents technique et d'entretien dans les écoles: un agent technique est présent sur chaque école
- Les salles sont nettoyées une fois par jour
- La cour et les WC de manière régulière au cours de la journée

3. Dotation des écoles en mobilier

La Direction Affaires Scolaires dote les écoles en mobilier courant et s'engage à fournir du mobilier adapté pour les enfants en situation de handicap, sur préconisations médicales. Se rapprocher du service et de la direction d'école par courriel pour les demandes de ce type.

Caisse des écoles

Les missions

● Péri-scolaire : matin, midi, soir

Les accueils périscolaires sont assurés le matin de **7h à 8h** et le soir de **15h45 à 17h30** dans l'école dans laquelle l'enfant effectue sa scolarité. Les inscriptions sont à renouveler chaque année scolaire et ont lieu toute l'année. Toutes les écoles (hormis celles de Mafate) proposent un accueil périscolaire et un parcours éducatif.

Tranche Quotient Familial** <i>* Votre quotient familial se trouve sur vos documents délivrés par la CAF</i>	PERISCOLAIRE		MERCREDI JEUNESSE	
	MATIN	SOIR	Par Mois	3 ^e inscription -10%
	1jr/ sem	1jr/ sem		
CAT 1 QF1 (0 - 251)	2,20 €	4,41 €	21,94 €	19,77 €
CAT 2 QF2 (251,01 - 305)	2,68 €	5,38 €	26,77 €	24,08 €
CAT 3 QF3 (305,01 - 457,35)	3,31 €	6,64 €	33,03 €	29,74 €
CAT 4 QF4 (457,36 - 580)	4,04 €	8,10 €	40,31 €	36,28 €
CAT 5 QF5 (580,01 - 650)	4,77 €	9,52 €	47,41 €	42,68 €
CAT 6 QF6 (650,01 - 762,25)	5,48 €	10,95 €	54,51 €	49,03 €
CAT 7 QF7 (762,26 - 1000)	6,22 €	12,43 €	61,93 €	55,71 €
CAT 8 QF8 (1001 - 1200)	6,91 €	13,83 €	68,80 €	61,93 €
CAT 9 QF9 (1200,01 et plus) et hors commune	7,60 €	15,20 €	75,62 €	68,05 €

**** Une remise de 10% est appliquée lors d'une 3^{ème} inscription à une autre activité pour le même enfant.**
Enfants hors commune acceptés selon places disponibles.

Tranche Quotient Familial** * Votre quotient familial se trouve sur vos documents délivrés par la CAF	PERISCOLAIRE		MERCREDI JEUNESSE	
	GARDE ALTERNÉE		Par Mois	3 ^e inscription -10%
	MATIN 1jr/ sem	SOIR 1jr/ sem		
CAT 1 QF1 (0 - 251)	1,10 €	2,20 €	10,97 €	9,88 €
CAT 2 QF2 (251,01 - 305)	1,34 €	2,69 €	13,39 €	12,04 €
CAT 3 QF3 (305,01 - 457,35)	1,66 €	3,32 €	16,52 €	14,87 €
CAT 4 QF4 (457,36 - 580)	2,02 €	4,05 €	20,16 €	18,14 €
CAT 5 QF5 (580,01 - 650)	2,38 €	4,76 €	23,71 €	21,34 €
CAT 6 QF6 (650,01 - 762,25)	2,74 €	5,48 €	27,26 €	24,52 €
CAT 7 QF7 (762,26 - 1000)	3,11 €	6,22 €	30,97 €	27,86 €
CAT 8 QF8 (1001 - 1200)	3,46 €	6,92 €	34,40 €	30,97 €
CAT 9 QF9 (1200,01 et plus) et hors commune	3,80 €	7,60 €	37,81 €	34,03 €

**** Une remise de 10% est appliquée lors d'une 3^{ème} inscription à une autre activité pour le même enfant. Enfants hors commune acceptés selon places disponibles.**

● Mercredi jeunesse : sites et horaires

DE 7H30 À 17H30

André Malraux : enfants de 6 à 12 ans

Célimène : enfants de 3 à 5 ans

Raymond Mondon – Maternelle : enfants de 3 à 5 ans

Evariste de Parvy – Élémentaire : enfants de 6 à 12 ans

Groupe scolaire Roland Jamin : enfants de 3 à 12 ans

Groupe scolaire Jean Jaurès : enfants de 3 à 12 ans

● La pause méridienne et le parcours éducatif

	Mode garderie	Mode parcours éducatif
12h15-13h00 Sortie du réfectoire et activités	Les enfants sont accompagnés vers leur espace d'activité dédié dans la cour : jeux de sociétés, jeux collectifs et coin lecture.	Les enfants inscrits au périscolaire bénéficient d'activités variées établies selon le calendrier périodique de l'éducation nationale. Les activités proposées sont animées par des intervenants extérieurs ou par des animatrices et animateurs formés spécifiquement à une activité. Ainsi, chaque semaine l'enfant expérimente une activité différente telle que : l'anglais, le jeu des échecs, le débat philosophique, les danses du monde...
13h00-13h15	Un temps de retour au calme a lieu 15 minutes avant le retour en classe	

● Accueils Collectifs de mineurs (ACM) : de 3 à 17 ans

Tranche Quotient Familial**	Par jour	5 jours	10 jours	15 jours	17 jours
CAT 1 QF1 (0 - 251)	3,40 €	16,99 €	33,98 €	50,97 €	57,77 €
CAT 2 QF2 (251,01 - 305)	4,14 €	20,70 €	41,41 €	62,11 €	70,39 €
CAT 3 QF3 (305,01 - 457,35)	5,54 €	27,72 €	55,44 €	83,16 €	94,25 €
CAT 4 QF4 (457,36 - 580)	6,76 €	33,81 €	67,62 €	101,43 €	114,95 €
CAT 5 QF5 (580,01 - 650)	8,57 €	42,86 €	85,71 €	128,57 €	145,71 €
CAT 6 QF6 (650,01 - 762,25)	9,85 €	49,23 €	98,47 €	147,70 €	167,40 €
CAT 7 QF7 (762,26 - 1000)	11,99 €	59,96 €	119,93 €	179,89 €	203,87 €
CAT 8 QF8 (1001 - 1200)	13,33 €	66,63 €	133,26 €	199,90 €	226,55 €
CAT 9 QF9 (1200,01 et plus) et hors commune	14,64 €	73,19 €	146,37 €	219,56 €	248,83 €

**** Une remise de 10% est appliquée lors d'une 3^{ème} inscription à une autre activité pour le même enfant. Enfants hors commune acceptés selon places disponibles.**

Les ACM Vacances ont un projet pédagogique propre. Les activités varient selon la thématique des vacances (Super-Héros, Cirque, Aventure, L'Eau etc...).

Par convention, les ACM peuvent faire appel à des organismes et prestataires extérieurs pour des prestations spécifiques.

Les tarifs sont fixés conjointement par le conseil d'administration de la Caisse des écoles et la Caisse d'allocations familiales. La participation des familles est fonction du quotient familial calculé par la CAF. La catégorie tarifaire applicable est fixée au regard du quotient familial ou de l'avis d'imposition de la famille au moment de l'inscription, hormis pour les cas suivants :

- La tarification appliquée aux familles d'accueil est celle correspondant à la catégorie 4.
- La tarification appliquée aux familles dont l'enfant est domicilié et scolarisé hors commune est la catégorie 9.



Caisse Des Ecoles

VILLE DE
LA POSSESSION RE
Zoo de la Réunion



ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de La Réunion

Activités cofinancées par la CAF et agrémentées par la DRAJES

Pièce à fournir pour les activités

**Périscolaire
matin et soir**

**Pause
méridienne**

**Mercredi
jeunesse**

ACM

- *Pièce d'identité* (Pour une première inscription)
- *Le carnet de santé de l'enfant,*
- *La carte Vitale et mutuelle,*
- *La notification de la CAF (QF) (à remettre chaque année)*
- *Fiche sanitaire de liaison (à remettre chaque année)*



La Caisse des écoles (CDE) c'est aussi :

La classe passerelle

Concerne les enfants de 2 à 3 ans n'ayant pas fréquenté de structures collectives
Une classe de 12 à 18 enfants accompagnés de leurs parents.

Une équipe de 3 professionnels : 1 enseignant, 1 éducateur de jeunes enfants, 1 ATSEM
Informations pour l'inscription à guichetparents@lapossession.re, située à l'école Jean Jaures
Inscription possible à partir du mois de novembre de chaque année jusqu'à épuisement des places disponibles.



Le programme de réussite éducative (PRE)

Le programme de réussite éducative aide les enfants et les jeunes qui rencontrent des difficultés à l'école ou dans leur vie quotidienne.

Avec l'accord de la famille, un accompagnement personnalisé est mis en place avec différents professionnels.

Son but est de donner à chaque enfant les meilleures chances de réussir et de s'épanouir.

Une équipe de professionnels est là pour vous accueillir du lundi au vendredi.

Programme de Réussite Éducative (PRE). Rue Romain Rolland, Résidence "Les Dattiers"

Tél. 0262 22 02 53 pre@lapossession.re.

Gagnez du temps !

Le Portail Famille

<http://portailfamille.ville-lapossession.fr>



Accédez via internet à

votre espace personnel

> FACTURES, ACTUALITÉS, ASSISTANCE

Voir la dernière page pour plus d'infos



Contacts

Contact : caissedesecoles@lapossession.re

- Soutien au fonctionnement des écoles (livres, sorties pédagogiques)
- Administration PRE, Classe Passerelle
- Activités péri et extrascolaires

INFORMATIONS & CONTACT

Caisse des Ecoles

Tél : 0262 220 250

Les élèves



MICHÈLE MILHAU



PASCALE COURTOIS

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Du lundi au jeudi de 8h à 16h

Le vendredi de 8h à 12h



Infos pratiques

Le portail famille petite enfance



Le portail de la petite enfance

Outil de pré-inscription en crèche sur La Possession

➤ Pièces à fournir (au Centre de l'enfance / Le pôle Petite Enfance du CCAS de La Ville de La Possession)

Le pôle Petite Enfance du CCAS de La Ville de La Possession, en collaboration avec la CAF de la Réunion, ont mis **un outil à disposition des parents d'enfants en bas âge** en recherche de places disponibles en crèche : le portail possessionnais de pré-inscription en crèche.

Simple et ergonomique, ce service dématérialisé permettra de géolocaliser chaque structure sur une carte avant de faire un ou plusieurs choix d'établissement.



RDV SUR LE PORTAIL CITOYEN
DU SITE DE LA VILLE

LAPOSSESSION.RE

➤ Adresse du portail : <https://portailfamillelapossession.hoptis.com>

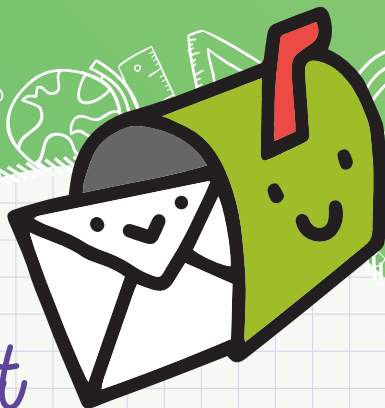
Autres prestations

➤ Inscription et paiement transport scolaire

Veuillez vous rapprocher de **Kar'Ouest** pour plus d'informations au **0800 605 605** ou en ligne **sur www.karouest.re**



Bonne année scolaire !



Contact

guichetparents@lapossession.re

vieeducative@lapossession.re

caissedesecoles@lapossession.re

Gagnez du temps !

Le Portail Famille

<http://portailfamille.ville-lapossession.fr>



Accédez via internet à
votre espace personnel

> FACTURES, ACTUALITÉS, ASSISTANCE



SCANNEZ-MOI



VILLE DE



LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !